# Listes électorales. Modalités d'inscription et d'établissement

## Revue - Vie Communale

### Source - Lois et décrets

Le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 définit, d'une part, les conditions d'inscription sur les listes électorales et les conditions d'établissement des listes électorales ainsi que les modalités de notification des décisions à l'Institut national de la statistique et des études économiques, à l'électeur et entre différentes autorités ou administrations et, d'autre part, les voies de recours, notamment contentieux, et de contrôle des opérations d'inscriptions et de radiation des listes électorales. Il définit par ailleurs les modalités de son application outre-mer. Le texte entre en vigueur le 1

er

janvier 2019.